



REPUBLIQUE DU BENIN



DOSSIER DE PRESELECTION

PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES



SELECTION D'UN CABINET POUR LES FORMATIONS
DU PERSONNEL DE LA SONEB

Autorité contractante : *Société Nationale des Eaux du Bénin*

Source de financement : *Fonds propres*

Gestion : *2022-2024*

BON A LANCER

Novembre 2021



Jérôme Charles ALOFA
CCM
04
21
21

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC (AAPCMP)

Objet : Sélection d'un Cabinet pour les formations du personnel de la SONEB.

AAPCMP n° 045/21/SONEB/DG/PRMP/DAAG/S-PRMP du

BON A LANCER

1. Le présent Avis public à candidature de marché public (APCMP) fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal quotidien béninois d'information « LE MATINAL » n° 6001 du 18 janvier 2021 et publié sur le site des Marchés Publics du Ministère de l'Economie et des Finances (SIGMAP).
2. La SONEB a prévu dans son budget autonome des ressources sur fonds propres, afin de financer ses dépenses d'exploitation, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations intellectuelles relatif à la Sélection de Cabinets pour les formations du personnel de la SONEB.
3. Les prestations comprennent l'organisation et la diffusion de formations réparties suivant les lots ci-après :
 - **Lot 1 : formations hydrauliques, électromécaniques, électriques, mécaniques et électroniques ;**
 - **Lot 2 : formations en gestions comptable et financière, audit, contrôle de gestion, marchés publics ;**
 - **Lot 3 : formation en gestion commerciale, marketing et communication ;**
 - **Lot 4 : formation en gestion des projets et planification ;**
 - **Lot 5 : formation en gestion administrative, des ressources humaines et juridique ;**
 - **Lot 6 : formation en informatique.**

Un cabinet peut être candidat dans plusieurs lots, mais ne sera attributaire que pour au plus deux (2) lots.

La durée des formations est d'un (1) jour au minimum et de dix (10) jours au maximum suivant le thème à développer.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt, par lot, pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats (*au moins cinq (05) et au plus huit (08)*) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
6. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
7. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

BON A LANCER

8. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critère	[Nom du Candidat N°]	Notation sur barème A, B, C, D ou Explications	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités du candidat en relation avec la formation dans le (s) lot (s) choisis	[Information fournie par le candidat]		15
2. Nombre d'années d'expériences - 10 ans et plus : 10 points - 5 à 9 ans : 5 points - moins de 5 ans : 0 point.	[Information fournie par le candidat]		10
3. Expériences du candidat dans le domaine des prestations (10 points par expérience jusqu'à concurrence de 30 points)	[Information fournie par le candidat]		30
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme - organisation technique du cabinet : 2,5 points - organisation managériale du cabinet : 2,5 points.	[Information fournie par le candidat]		05
5. Qualifications générales et nombre de personnels clés : Lot 1: Un Ingénieur hydraulicien, un Ingénieur électromécanicien et un Ingénieur électricien (Bac+5), avec au moins 15 ans d'expérience dans l'exploitation ou la maintenance d'équipements visés (10 points par expert présenté) Lot 2: Un Expert-comptable diplômé, un Expert en audit et contrôle de gestion et un Expert en marché publics (bac+5) au moins, avec au moins 15 ans d'expérience dans la formation ou la pratique en dans le domaine visé (15 points par expert présenté) Lot 3: Un Expert commercial et Expert communicateur (Bac+5 au moins) avec au moins 15 ans d'expérience dans le domaine visé. (15 points par expert présenté)	[Information fournie par le candidat]		30

BON A LANCER

Lot 4: Un Expert planificateur (Bac+5 au moins) avec 15 ans d'expérience dans la formation ou la pratique dans le domaine (30 points)	BON A LANCER		
Lot 5: Un Expert en GRH et un Expert Juriste (bac+5 au moins) avec au moins 15 ans d'expérience dans le domaine visé (15 points par expert présenté)			
Lot 6: Un Expert en Gouvernance / Audit des SI (certifications en Gouvernance des SI (COBIT ou équivalent) et en Audit des SI (CISA ou équivalent)) et un Expert en management de la sécurité des SI (certifications en Management de la sécurité des SI (ISO 27001 Lead Auditor / Implementer, CISSP, CISM ou équivalent) et en Management du risque (ISO 27005 RM, CRISC ou équivalent)), de qualifications bac+5 au moins avec au moins 10 ans d'expérience dans le domaine visé (15 points par expert présenté)			
6. Capacité économique et financière : <i>Disposer d'un chiffre d'affaires moyen minimum de vingt (20) millions FCFA pour les années 2018, 2019 et 2020.</i>	[Information fournie par le candidat]		10
Note Globale :			100

9. La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-dix (70) sur cent (100) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à compter du **..09.NOV..2021...** à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (Bureau 112 bis), 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Tél. : (229) 21 31 22 72

de 8 h à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, ou par courriel à l'adresse prmp@soneb.bj

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat qui précisent le cas échéant le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après : Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) - salle A1, sis à Akpakpa, à côté du Ministère de la Santé, au plus tard le **2.3.NOV.2021**... à 9 heures 30 minutes. Les candidatures qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

BON A LANCER

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice, en indiquant les références de l'AAPCMP et exposant les motifs du recours par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours, le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des

7

BON A LANCER

Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le **05 NOV 2021**



Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés public